



Plan

stratégique

du ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

2005
2008



Plan

stratégique

du ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

2005
2008

**Ce document a été réalisé par le ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport.**

Rédaction

Secrétariat général

Révision linguistique et édition

Direction des communications

Pour information, s'adresser au

Centre d'information multimédia

Direction des communications

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 643-6363

ou à la direction régionale de votre territoire.

Ce document peut être consulté sur le site Internet du Ministère,
à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca>

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005—04-01053

ISBN 2-550-44107-9

ISSN 1700-604X

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Message du ministre

C'est avec plaisir que je dépose à l'Assemblée nationale du Québec le Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce document présente les choix stratégiques du Ministère au regard de sa mission et les engagements ministériels pour les trois prochaines années.

Les orientations et les objectifs de cette planification triennale tiennent compte de la vision et des priorités d'action du gouvernement énoncées dans *Briller parmi les meilleurs* et du Plan de modernisation de l'État 2004-2007.

En éducation, la réussite des élèves, des étudiantes et des étudiants demeure le grand défi que le Ministère et l'ensemble du réseau doivent relever. En matière de loisir et de sport, le Ministère et ses partenaires se rallient autour d'un but commun : l'engagement de la population québécoise dans un mode de vie physiquement actif.

Ce plan stratégique reflète notre volonté de travailler en étroite collaboration avec ceux et celles qui œuvrent en éducation et de tisser des liens étroits avec nos partenaires engagés dans le développement du loisir et du sport de même que dans la promotion de l'activité physique.

Ainsi, nous réaffirmons la volonté gouvernementale de faire de l'éducation une priorité, pour l'avenir de nos jeunes et la prospérité du Québec, et de donner une place prépondérante au développement du loisir et du sport, pour le mieux-être de la population québécoise.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,



JEAN-MARC FOURNIER

Québec, mars 2005



Table des matières

PRÉAMBULE	2
NOTRE MISSION	4
NOTRE VISION	5
NOS VALEURS.....	6
NOS LEVIERS D'INTERVENTION	6
NOS PARTENAIRES	7
NOS ORIENTATIONS, NOS AXES D'INTERVENTION, NOS OBJECTIFS, NOS CIBLES ET NOS INDICATEURS	
Orientation 1. Renouveler l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.....	8
Orientation 2. Renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue.....	14
Orientation 3. Consolider l'enseignement supérieur en concertation avec nos partenaires	18
Orientation 4. Contribuer au développement des régions	22
Orientation 5. Promouvoir auprès de la population la pratique d'activités physiques, de loisirs et de sports dans un cadre sain et sécuritaire	26
Orientation 6. Améliorer notre prestation de services et nos relations avec nos partenaires	29
ANNEXE	
Plan stratégique / Résumé	33

Préambule

L'éducation est indispensable à l'essor de la société québécoise sur le plan social, culturel et économique. Elle contribue au développement et à la diffusion de la connaissance. L'éducation est ainsi essentielle à l'atteinte d'objectifs partagés par toute la population, soit la création de la richesse, la justice sociale, le soutien et le renforcement du caractère démocratique de la société et l'appui à la spécificité de son identité culturelle.

Le système éducatif a le mandat d'offrir des services de qualité de même qu'un environnement de formation et d'apprentissage propice au développement et à la reconnaissance des compétences de chacun et chacune, quelles que soient ses conditions économiques et sociales et la région qu'il ou elle habite.

Le système éducatif québécois est un bien public. Tous les citoyens et citoyennes peuvent y avoir accès. L'éducation fait l'objet d'une attention prioritaire de la part de l'État qui se traduit, notamment, dans les moyens mis en œuvre afin que tous et toutes aient des chances égales de développer leurs aptitudes et trouvent des moyens équitables de parvenir à la réussite. C'est dans cette perspective que s'inscrit le Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui vise à la fois les réseaux d'enseignement public et privé et tant le secteur francophone que le secteur anglophone.

Ce plan stratégique présente également, pour les trois prochaines années, la vision et les orientations du Ministère au regard du loisir et du sport, au profit de la population québécoise. Il précise les objectifs visés et les résultats attendus en matière de lutte contre la sédentarité, de développement du loisir et du sport, de valorisation du bénévolat, de promotion de la sécurité ainsi que de protection de l'intégrité physique et morale dans les activités récréatives et sportives.

La pratique d'activités de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire est un facteur déterminant pour le bien-être individuel et collectif de même qu'un atout majeur pour toute société qui valorise l'adoption de saines habitudes de vie par la population. Ainsi, il importe de s'efforcer d'amener le plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois à s'engager dans un mode de vie physiquement actif, afin notamment qu'ils puissent bénéficier de retombées tant sur le plan physique que sur le plan mental.

En outre, le réseau d'acteurs québécois en matière de loisir et de sport voit dans la pratique d'activités récréatives et sportives des stratégies efficaces favorisant le développement personnel et social, l'amélioration de la santé, la mise en place d'un environnement durable, la prévention de problèmes sociaux ou le développement touristique et économique, de même qu'un moyen de nourrir le sentiment d'appartenance à la société et à la culture québécoises. Lorsque la pratique d'un loisir ou d'un sport est le fruit d'une prise en charge des citoyennes et des citoyens d'une communauté, elle permet de développer non seulement le capital social et humain, mais aussi le capital culturel et financier.

Le plan stratégique du Ministère découle de la vision stratégique d'ensemble de l'action gouvernementale inscrite dans le document *Briller parmi les meilleurs* et traduit la volonté du gouvernement du Québec de faire de l'éducation l'une de ses grandes priorités.

La réussite de l'élève, de l'étudiante et de l'étudiant constitue la pierre angulaire de l'action gouvernementale en éducation. Tous les acteurs des réseaux de l'éducation se rallient autour de cet objectif commun et rassembleur.

Pour mesurer la performance globale du système d'éducation québécois, l'ensemble des partenaires ont convenu, en 1996, de quatre cibles stratégiques en matière de diplomation qui sont toujours d'actualité. Ces cibles concernent la proportion d'une génération d'élèves ou d'étudiantes et d'étudiants qui obtiennent un diplôme aux différents ordres d'enseignement. Au secondaire, on vise une cible de 85 p. 100 pour les jeunes de moins de 20 ans. Pour le diplôme d'études collégiales, la cible est de 60 p. 100. Pour le baccalauréat, on vise un taux de 30 p. 100. Une cible a également été fixée pour la formation professionnelle, soit que 15 p. 100 des élèves obtiennent un diplôme de ce type de formation avant l'âge de 20 ans. Le Ministère entend continuer à assurer le suivi de ces indicateurs stratégiques et à en faire rapport à la population.

Notre mission

De par sa loi constitutive, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est investi de la responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires en vue, notamment, de :

- promouvoir l'éducation;
- contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités éducatives avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels de la société québécoise;

et ce, dans le respect des responsabilités confiées par les lois aux établissements d'enseignement et aux organismes scolaires.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Sa responsabilité fondamentale consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population québécoise.

Notre vision

En matière d'éducation, l'élève, l'étudiante ou l'étudiant est au cœur de toutes les actions du Ministère. Son personnel travaille en étroite collaboration avec ceux et celles qui partagent sa mission éducative, dans le respect de leurs responsabilités respectives. Tous les acteurs du système d'éducation sont résolument orientés vers la réussite.

En matière de loisir et de sport, les interventions du Ministère visent l'ensemble de la population. C'est par une synergie autour de la promotion et de l'accessibilité de la pratique de loisirs et de sports dans un cadre sécuritaire, ainsi que par le développement de l'excellence sportive, que le Ministère prévoit améliorer le taux d'activité de la population québécoise.

Nos valeurs

Le respect de la personne, de son identité et de sa différence constitue l'assise de nos valeurs communes :

- l'**engagement** au regard de la réalisation de la mission du Ministère;
- l'**équité** dans toute action et toute décision pouvant avoir un impact sur les personnes et leur développement;
- la **qualité** de notre travail pour ceux et celles à qui nous offrons des services;
- la **coopération** avec ceux et celles qui partagent avec nous une responsabilité liée à la mission du Ministère, qu'ils exercent leurs activités à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci;
- la **créativité**, essentielle pour que l'éducation, le loisir et le sport demeurent porteurs d'avenir pour les personnes et la collectivité.

Ces valeurs communes nous permettent de travailler tous et toutes ensemble en vue de prendre les meilleures décisions et de rendre les meilleurs services à la population, dans l'intérêt des personnes qui veulent apprendre, se développer et adopter de saines habitudes de vie.

Nos leviers d'intervention

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport assume le rôle et les responsabilités que sa loi constitutive lui confère en exerçant six grandes fonctions, qui définissent ses différents leviers d'intervention :

- orienter et planifier les services éducatifs offerts sur le territoire en vue de répondre aux besoins de la population québécoise;
- informer la population sur le rendement du système, sur son évolution et sur l'atteinte des objectifs fixés;
- sensibiliser et informer les citoyennes et les citoyens afin qu'ils adoptent un comportement sécuritaire et de qualité dans la pratique d'activités récréatives et sportives;
- contribuer à la formation des acteurs des domaines du loisir et du sport et soutenir ses partenaires pour la mise en place d'un environnement et un encadrement de qualité;
- gérer les ressources allouées par l'Assemblée nationale et assurer leur répartition;
- conseiller le législateur et les responsables politiques.

Nos partenaires

- Les organismes scolaires des réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales) constituent les premiers interlocuteurs avec lesquels le Ministère partage sa mission. Ils sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs.
- Le Ministère peut compter sur les travaux et avis de divers conseils ou organismes, dont le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.
- Le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu qui se préoccupent de la formation des élèves, des étudiantes et des étudiants ainsi que du développement de leurs aptitudes et de leurs compétences : les associations patronales et syndicales, les ordres professionnels, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les associations étudiantes, les regroupements de parents, de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.
- En matière de loisir et de sport, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires nationaux, régionaux et locaux. Selon leurs champs d'intervention, ils sont issus des milieux associatifs ou municipaux, des domaines de l'éducation, ou de la santé ou encore du secteur privé.
- Des centaines de milliers de bénévoles et de permanents œuvrant au sein des organisations récréatives et sportives de même que les intervenantes et intervenants qui encadrent les participantes et participants aux diverses activités et les athlètes investissent temps et énergie dans le développement du loisir et du sport et collaborent ainsi à la réalisation de la mission du Ministère en ces matières.
- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'associe également aux autres ministères, aux organismes gouvernementaux et aux comités interministériels afin de contribuer au développement de la société québécoise.

Orientation 1.



Renouveler l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Contexte

Le renouvellement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire constitue la base d'une vaste opération de changement et de transformation de l'école québécoise. Au cours des dernières années, les exigences des programmes d'études ont été progressivement rehaussées. Le pouvoir décisionnel s'est rapproché de l'école afin de mieux adapter les services éducatifs aux besoins et aux réalités des élèves. Des ressources supplémentaires ont été consenties pour des interventions précoces auprès des jeunes et pour le soutien aux milieux défavorisés. Les parents et la communauté ont été davantage associés au succès des jeunes et les services complémentaires ont été revus en profondeur. De nouvelles orientations en matière de formation des maîtres ainsi qu'un référentiel de compétences relativement à cette profession ont été publiés afin de guider les universités dans la révision de leurs programmes de formation en enseignement et de tenir compte des impératifs de la réforme.

La mise en place du Programme de formation de l'école québécoise pour l'éducation préscolaire, le primaire et le secondaire amène des changements importants dans les contenus de formation, l'évaluation des apprentissages, les approches pédagogiques, l'organisation scolaire et le partage des responsabilités. Par ailleurs, l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication a contribué de façon significative au maintien de la qualité de l'environnement éducatif des écoles.

En vertu des nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique, les écoles primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes doivent maintenant se doter d'un plan de réussite pour la mise en œuvre de leur projet éducatif, alors que les commissions scolaires doivent adopter un plan stratégique pluriannuel.

Toutes les conditions semblent donc réunies pour qu'on puisse offrir aux élèves des écoles stimulantes et favoriser la réussite de chacun et chacune. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que les efforts déployés en vue de la réussite se traduisent par des résultats tangibles en matière de diplomation et de qualification. L'échec et le décrochage constituent des problèmes complexes qui demandent des interventions plus ciblées et mieux adaptées aux problématiques locales. Les élèves en difficulté doivent être mieux encadrés et leurs parents, mieux soutenus. Les attentes de la population sont de plus en plus grandes et nombreuses au regard du soutien accordé aux élèves éprouvant des difficultés, particulièrement aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, aux jeunes des milieux défavorisés, aux jeunes immigrants, de même qu'aux milieux scolaires appelés à relever le défi de l'ouverture à la diversité.

L'implantation de la réforme au secondaire représente un défi important à relever pour appuyer le cheminement de l'élève vers la réussite. L'environnement culturel, social et économique dans lequel évoluent et évolueront les jeunes exige un bagage de connaissances de base de plus en plus important, des compétences plus larges, des attitudes nouvelles et une plus grande ouverture sur le monde, d'où la nécessité de revoir nos programmes et d'en relever les exigences, notamment pour respecter, voire dépasser les standards des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de nos voisins de l'Amérique du Nord. Une augmentation du temps d'enseignement à l'école primaire s'avère également nécessaire pour que nos standards rejoignent ceux des autres provinces canadiennes. Par ailleurs, la maîtrise du français, quelle que soit notre appartenance culturelle d'origine, est d'une importance fondamentale dans l'affirmation de notre différence et de nos valeurs. De plus, l'apprentissage d'une deuxième ou d'une troisième langue apparaît incontournable pour l'avenir d'une société ouverte comme la nôtre.

L'apprentissage de la langue d'enseignement est un indicateur de réussite scolaire et la compréhension de l'écrit, le fondement de l'apprentissage dans toutes les disciplines, au primaire comme au secondaire. Malheureusement, encore trop d'élèves éprouvent des difficultés en ce domaine, ce qui compromet leur réussite, et ce, dès les premières années de leur cheminement scolaire.

Contrairement à nos voisins nord-américains, l'école secondaire au Québec offre une voie unique de formation menant au diplôme d'études secondaires. Si cette école convient à la majorité des jeunes, elle semble peu adaptée à ceux qui accumulent des retards scolaires et qui ne parviennent pas à obtenir un diplôme. Il en résulte que beaucoup trop de jeunes terminent leur formation à l'éducation des adultes, faisant de celle-ci une filière de rattrapage scolaire. Il y a donc lieu de diversifier les parcours au 2^e cycle du secondaire.

Même si le système d'éducation assure déjà un encadrement de la profession enseignante, il existe un consensus dans le milieu scolaire selon lequel des améliorations doivent être apportées, notamment sur le plan de l'évaluation de l'exercice individuel et de la discipline, du maintien et du développement des compétences professionnelles, du soutien aux enseignantes et aux enseignants, ainsi que de la protection de l'élève, de l'étudiant ou de l'étudiante. Le droit pour chacun et chacune de recevoir des services éducatifs de qualité implique le maintien de hauts standards pour la profession enseignante.

Orientation 1.

Renouveler l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Enjeu

Un système de formation flexible, répondant aux besoins particuliers des élèves et axé sur la réussite de tous et toutes

Axe d'intervention 1 : De nouvelles conditions favorisant la réussite

Objectifs	Indicateurs
1.1 Dès 2006, augmenter de 1 h 30 min par semaine le temps d'enseignement au primaire, afin de faciliter l'enseignement de l'éducation physique, de l'anglais, langue seconde, et des arts	<ul style="list-style-type: none"> Dates d'adoption et d'implantation des modifications au Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire
1.2 Dès 2006, intégrer l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au 1 ^{er} cycle du primaire	<ul style="list-style-type: none"> Dates d'adoption et d'implantation des modifications au Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire
1.3 À compter de 2007, offrir de nouveaux parcours de formation au secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Dates d'adoption et d'implantation des modifications au Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire
1.4 À compter de 2007, rehausser les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES)	<ul style="list-style-type: none"> Dates d'adoption et d'implantation des modifications au Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire
1.5 Dès 2006, améliorer l'encadrement de la profession enseignante	<ul style="list-style-type: none"> Dates d'adoption des modifications à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'enseignement privé ainsi que du Règlement sur les autorisations d'enseigner
1.6 D'ici 2008, compléter le cycle de révision ministérielle des programmes d'études du secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de programmes révisés en fonction du calendrier annoncé
1.7 D'ici 2008, soutenir la mise en œuvre du Programme de formation de l'école québécoise au secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Degré d'avancement de l'implantation, dans les commissions scolaires, du Programme de formation de l'école québécoise pour l'enseignement secondaire

<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
1.8 D'ici 2007, réaliser le plan de mise en œuvre de la Politique d'évaluation des apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de mesures réalisées dans le plan de mise en œuvre de la Politique d'évaluation des apprentissages
1.9 D'ici 2008, soutenir la mise en œuvre des changements apportés par le Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction des organismes scolaires en ce qui a trait aux activités de soutien à l'implantation du Règlement
1.10 D'ici 2008, soutenir les commissions scolaires afin d'améliorer l'accès des élèves à des ressources littéraires et documentaires variées et à des lieux de lecture structurés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de livres et de documents par élève

Orientation 1.

Renouveler l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Axe d'intervention 2 : L'aide aux élèves, aux parents, aux enseignantes et aux enseignants

Objectifs	Indicateurs
1.11 D'ici 2008, apporter soutien et conseil aux organismes scolaires pour améliorer l'encadrement et l'accompagnement des élèves de même que l'aide aux parents, aux enseignantes et aux enseignants	
1.11.1 Inciter les organismes scolaires à mettre en œuvre des initiatives d'aide aux devoirs, de mentorat, de dépistage précoce et de promotion de saines habitudes de vie	<ul style="list-style-type: none">• Pourcentage d'organismes scolaires qui ont mis en œuvre des projets d'<i>Aide aux devoirs</i>• Pourcentage d'organismes scolaires qui ont mis en œuvre des projets d'<i>École en forme et en santé</i>
1.11.2 Favoriser, dans les commissions scolaires, la mise en œuvre de l'approche <i>École en santé</i> dans leurs établissements	<ul style="list-style-type: none">• Pourcentage de commissions scolaires qui ont mis en œuvre l'approche <i>École en santé</i> dans leurs établissements

Axe d'intervention 3 : Le soutien aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

Objectifs	Indicateurs
<p>1.12 D'ici 2008, s'assurer de la mise en œuvre d'interventions visant la réussite des élèves dans les écoles ciblées et situées en milieu défavorisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de commissions scolaires concernées qui ont mis en place des mesures de soutien pour les écoles ciblées dans le cadre de la stratégie d'intervention <i>Agir autrement</i> • Pourcentage des écoles secondaires ciblées par la stratégie d'intervention <i>Agir autrement</i> qui ont mis en place un processus de planification, de suivi et d'ajustement de leur intervention sur la base d'une analyse de situation de leur milieu • Pourcentage d'écoles primaires ciblées par le Programme de soutien à l'école montréalaise qui ont mis en œuvre les sept mesures du Programme sur la base d'une analyse de situation de leur milieu
<p>1.13 D'ici juin 2007, évaluer l'application de la Politique de l'adaptation scolaire et suivre de façon continue l'évolution des taux d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les classes ordinaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la Politique de l'adaptation scolaire et de son plan d'action • Taux d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les classes ordinaires
<p>1.14 D'ici 2008, poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle et en faire le bilan</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de mise en œuvre des mesures du Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle • Bilan du Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle

Orientation 2.



Renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue

Contexte

L'offre en matière de formation professionnelle et technique est importante et elle est soutenue par des équipements et des infrastructures modernes. De plus, elle est accessible, répartie dans l'ensemble des régions et en relation étroite avec leurs besoins socioéconomiques. Le taux de satisfaction des employeurs¹ est de plus de 90 p. 100 à l'égard des diplômés et de la formation dispensée par les centres de formation professionnelle et par les collèges. Dans les compétitions internationales et canadiennes visant à évaluer la performance relative aux différents métiers et techniques, les élèves du Québec se classent parmi les meilleurs. L'approche par compétences adoptée ici dans les formations y conduisant est reconnue internationalement. Elle repose notamment sur une participation active des milieux de travail dans le processus d'élaboration et de mise à jour des programmes de formation.

À cet égard, au moment où le cycle de révision ministérielle des programmes selon l'approche par compétences s'achève, l'actualisation de ces programmes doit être assurée avec la participation des établissements. Les métiers évoluent rapidement, nécessitant ainsi une mise à jour régulière et rapide des programmes de formation pour éviter qu'ils ne deviennent désuets par rapport au marché du travail.

Par ailleurs, compte tenu des besoins importants de main-d'œuvre qualifiée au Québec dans le contexte démographique actuel, les efforts de valorisation des métiers et des techniques ainsi que des formations y conduisant doivent se poursuivre afin d'y intéresser un plus grand nombre de jeunes et d'éviter les pénuries de main-d'œuvre qualifiée appréhendées. Non seulement il y a lieu de modifier les perceptions erronées qui subsistent à l'égard des métiers et des techniques, mais il faut aussi faire connaître les secteurs d'avenir et les métiers en demande sur le marché du travail.

Alors qu'une solide formation de base et des qualifications professionnelles sont désormais nécessaires pour s'insérer durablement sur le marché du travail, on constate que plus de trois jeunes sur dix quittent le système éducatif sans aucun diplôme ou sans formation qualifiante. On observe aussi que trop d'élèves ne réussissent pas à obtenir leur diplôme, et ce, malgré des études souvent prolongées. C'est le cas, en particulier, chez les garçons et dans certains programmes d'études techniques où divers obstacles à la réussite ont été identifiés.

1. Sondage sur la satisfaction des employeurs, enquêtes *Relance*, ministère de l'Éducation, 2002.

De plus, bon nombre de ceux et celles qui s'inscrivent actuellement à ce type de programmes y arrivent après des détours pouvant inclure une incursion sur le marché du travail, des changements de programmes d'études et des allers-retours entre les études collégiales et les études professionnelles. Cela découle notamment des difficultés éprouvées par les jeunes à faire un choix éclairé sur le plan de l'orientation scolaire et professionnelle.

Par ailleurs, amener plus de jeunes et leurs parents à considérer la formation professionnelle comme une voie normale et intéressante de scolarisation requiert un certain nombre d'améliorations dans l'aménagement de cette formation.

En outre, le renouvellement rapide des connaissances et des technologies, la fluidité des communications, l'évolution et la complexification du marché du travail et de la vie sociale font que, désormais, la formation est un processus qui dure toute la vie.

C'est pourquoi les actions entreprises pour développer au Québec une culture de la formation continue doivent se poursuivre, tant pour la formation de base que pour celle liée à l'emploi.

À cet égard, parallèlement aux efforts visant à inciter les personnes peu scolarisées à se doter d'une formation de base suffisante, la capacité d'accueil des établissements scolaires doit être consolidée et le soutien aux adultes qui prennent la décision d'effectuer un retour aux études doit être renforcé. De plus, le curriculum de la formation générale de base doit être adapté aux caractéristiques des adultes. En outre, les compétences acquises par les personnes doivent être mieux reconnues officiellement à l'intérieur du système d'éducation. En ce qui a trait à la formation continue liée à l'emploi, les défis restent nombreux. Mentionnons notamment la qualification des jeunes adultes peu scolarisés afin de permettre leur insertion durable sur le marché du travail.

Orientation 2.

Renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue

Enjeu

Une formation professionnelle et technique et une formation continue valorisées par la société, répondant aux besoins variés des jeunes et des adultes et adaptées aux réalités du marché du travail actuel et futur

Axe d'intervention 1 : La valorisation de la formation professionnelle et technique auprès des jeunes et de leur famille

Objectifs	Indicateurs
2.1 D'ici 2008, porter à plus de 50 p. 100 le taux de perception favorable des jeunes et des parents à l'égard des métiers et des techniques	• Pourcentage de jeunes de 15 ans et plus et de leurs parents qui perçoivent les métiers et les techniques comme un choix de carrière intéressant
2.2 D'ici 2008, accroître la proportion de jeunes de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle en faisant passer leur taux d'accès de 16,6 p. 100 à 20 p. 100	• Proportion de jeunes de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle dans l'ensemble de la population de 16 à 19 ans

Axe d'intervention 2 : La révision et l'actualisation des programmes

Objectifs	Indicateurs
2.3 Compléter, en 2005, le cycle de révision ministérielle des programmes d'études professionnelles et techniques selon l'approche par compétences	• Pourcentage de programmes d'études révisés et implantés selon l'approche par compétences
2.4 À compter de 2006, réduire les délais d'actualisation des programmes de formation professionnelle et technique à moins de douze mois	• Temps moyen requis pour l'actualisation des programmes de formation professionnelle et technique
2.5 D'ici 2008, analyser et revoir les programmes de formation professionnelle qui présentent de faibles taux de diplomation	• Nombre de programmes d'études analysés et modifiés

Axe d'intervention 3 : L'éducation des adultes et la formation continue

<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
2.6 D'ici 2008, réaliser 90 p. 100 des mesures du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue afin de développer, au Québec, une culture d'apprentissage tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none">• Pourcentage de mesures prévues dans le Plan d'action qui ont été réalisées• Nombre d'adultes inscrits aux programmes de formation de base

Orientation 3.



Consolider l'enseignement supérieur en concertation
avec nos partenaires

Contexte

Le réseau collégial

Grâce à un réseau collégial établi sur l'ensemble du territoire québécois depuis plus de 35 ans, des milliers de jeunes ont pu accéder aux études supérieures, contribuant à démocratiser l'enseignement supérieur et à accroître la scolarisation. L'offre de services de l'enseignement collégial leur a ouvert les portes des universités et celles du marché du travail en leur permettant de développer les compétences recherchées par les employeurs.

Les établissements d'enseignement collégial ont ainsi contribué à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, au transfert d'expertise dans les entreprises, au développement social, culturel et économique de la société et de toutes les régions du Québec. Le gouvernement souhaite que les collèges demeurent un levier puissant de formation et qu'ils continuent de contribuer à l'essor du Québec.

En 2003, le ministre de l'Éducation s'est engagé à tenir une consultation sur l'enseignement collégial. Il répondait ainsi à une demande pressante des collèges. Conformément à cet engagement ministériel, le Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial s'est tenu au printemps 2004. Le forum en ligne, l'appel de mémoires et l'assemblée publique ont permis de recueillir les commentaires d'un grand nombre de participantes et de participants.

Les résultats de cette consultation font d'abord ressortir un constat global : l'appui très généralisé au maintien de l'enseignement collégial et la reconnaissance de sa contribution et de sa place dans l'éducation au Québec. Les participantes et participants ont reconnu aussi que les collèges constituent un atout important et un fort potentiel pour l'avenir du Québec. Le défi consiste à définir des pistes d'évolution qui permettent de maintenir et d'adapter le réseau collégial en fonction des besoins et des contextes émergents.

À la suite du Forum, plusieurs voies d'évolution possibles pour le réseau collégial ont été identifiées. L'accroissement de l'autonomie des collèges en matière de programmes, une meilleure gestion de l'offre de services sur le territoire et l'amélioration de la gouvernance représentent les avenues les plus structurantes. Enfin, parmi l'ensemble des défis auxquels les collèges doivent faire face, celui de la réussite des étudiantes et des étudiants doit être placé au plus haut niveau des priorités.

Le réseau universitaire

Le Québec peut tabler sur un réseau d'universités de qualité et accessibles sur l'ensemble de son territoire. C'est par ce réseau que le Québec peut participer aux circuits continentaux et mondiaux sur le plan du savoir et de l'innovation. C'est aussi très largement grâce aux universités que se construit cette société du savoir qui est la condition de tout progrès et de tout avenir de qualité.

La recherche, partie intégrante de la mission des universités, s'est développée considérablement. Les connaissances que génèrent les universités contribuent à la vitalité et au développement de la région où elles se trouvent et de l'ensemble du Québec.

La tenue d'une commission parlementaire sur les universités figurait en tête de liste des engagements gouvernementaux. Cette consultation s'est tenue du 17 février au 8 avril 2004. L'engagement gouvernemental portait explicitement sur le redressement du financement des universités québécoises. En effet, malgré un réinvestissement graduel opéré de 2000-2001 à 2002-2003, les universités québécoises n'ont toujours pas retrouvé le niveau de financement qu'elles ont connu en 1994, avant les compressions sévères imposées à la fin des années 90. En élargissant le mandat de la commission annoncée, le gouvernement a donné au débat sur le financement des universités un cadre permettant d'en soupeser le sens, les enjeux et les finalités : un financement adéquat en vue du maintien et du développement de la qualité et de l'accessibilité de l'enseignement universitaire, l'une et l'autre chèrement acquises au Québec, mais devenues plus fragiles en raison de ressources elles-mêmes plus limitées qu'ailleurs.

Des 30 recommandations formulées par la commission dans son rapport, certaines s'adressent aux universités; plusieurs, au ministre ou au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, parfois conjointement avec d'autres ministères ou organismes, dont le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, les fonds subventionnaires et les universités; et plusieurs autres, au gouvernement lui-même. Dans le présent plan stratégique, le Ministère s'est donné un objectif structurant en rapport avec les recommandations de la commission.

Orientation 3.

**Consolider l'enseignement supérieur en concertation
avec nos partenaires**

Enjeu

*Un système d'enseignement supérieur capable de soutenir la compétition
dans le contexte nord-américain*

Axe d'intervention 1 : L'organisation de l'enseignement collégial

<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
3.1 D'ici 2008, en collaboration avec les partenaires, accroître la capacité d'adaptation des collèges face aux défis nouveaux	<ul style="list-style-type: none">• Dates d'adoption et d'implantation des encadrements juridiques appropriés
3.2 D'ici 2008, assurer un soutien aux collèges pour accroître le taux de diplomation et raccourcir le délai d'obtention du diplôme	<ul style="list-style-type: none">• Durée moyenne des études collégiales menant à l'obtention du diplôme• Taux de diplomation deux ans après la durée prévue des études

Axe d'intervention 2 : La qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement universitaire

<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
3.3 D'ici 2008, développer, avec les universités, différents moyens d'action qui assurent l'accessibilité et le maintien d'une qualité concurrentielle de l'enseignement universitaire québécois	<ul style="list-style-type: none">• Niveau de réinvestissement dans le réseau universitaire

Axe d'intervention 3 : Le soutien à la recherche

<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
3.4 D'ici 2007, définir, avec les universités, le statut de l'étudiant chercheur	<ul style="list-style-type: none"> Dates d'adoption et d'implantation d'une définition du statut de l'étudiant chercheur

Axe d'intervention 4 : L'aide financière aux études

<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
3.5 Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité des étudiantes et des étudiants du Québec	<ul style="list-style-type: none"> Dates d'adoption et d'implantation des modifications à la Loi sur l'aide financière aux études et à son règlement d'application

Orientation 4.



Contribuer au développement des régions

Contexte

L'éducation joue un rôle essentiel dans le maintien de la vitalité et le développement économique, culturel et social des régions. En effet, la présence d'établissements d'enseignement de qualité sur un territoire contribue à la vitalité de sa communauté.

Pour certaines communautés, l'école est devenue un pôle autour duquel se construit une partie importante de la vie du village ou de la ville. La survie de l'école devient alors un des aspects majeurs de la vitalité de la communauté. Les centres de formation professionnelle ont un rôle important à jouer dans le maintien des emplois en région et dans la constitution d'un bassin de compétences en réponse au besoin de main-d'œuvre qualifiée pour les prochaines années. De même, les établissements d'enseignement collégial fournissent aux régions des leviers de développement importants. Les universités contribuent, pour leur part, au rehaussement du niveau de scolarité de la population et à l'avancement de la recherche et de l'innovation scientifique, sociale et économique.

Par ailleurs, la dénatalité et le vieillissement de la population affectent profondément les sociétés industrielles, particulièrement le Québec. Dans plusieurs régions, ces phénomènes sont amplifiés par les migrations vers les grands centres. Cette évolution démographique a des impacts importants sur le système d'éducation. Ainsi, sur une période de quinze ans, soit de 2001-2002 à 2015-2016, toutes les régions administratives connaîtront une baisse d'effectifs à l'éducation préscolaire de même qu'à l'enseignement primaire et secondaire². Cette baisse sera plus accentuée au primaire (20,4 p. 100) qu'au secondaire (13,6 p. 100). En même temps que survient la diminution des effectifs, certaines commissions scolaires doivent gérer en parallèle des secteurs en croissance et d'autres en décroissance.

La baisse des effectifs scolaires a des effets importants sur le plan financier et administratif, notamment sur l'alourdissement des frais fixes et des coûts de système liés à la diminution du nombre d'élèves. Pour contrer les effets de cette décroissance, il faut faire appel à diverses mesures, comme les classes multiprogrammes, les services spécialisés ou les projets d'enrichissement, et recourir à des réseaux de télécommunication à la fine pointe de la technologie.

2. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Décroissance de la clientèle scolaire : projections à long terme de l'effectif du Québec par région administrative selon l'ordre d'enseignement*, mémoire présentée à la Commission de l'éducation sur les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation, 2002.

À l'enseignement collégial, où le nombre de nouvelles inscriptions est largement tributaire du nombre de finissantes et finissants issus du secondaire, plus de la moitié des régions verront leurs collèges touchés par des diminutions d'effectifs. Celles-ci vont d'ailleurs se poursuivre au moins jusqu'en 2011 et atteindre, dans certains établissements, jusqu'à 25 p. 100, voire davantage³. À l'enseignement universitaire, bien que le phénomène soit compensé par l'augmentation de la scolarisation et par le développement de la formation continue, le mouvement démographique suscite aussi quelques inquiétudes quant au maintien de services universitaires diversifiés en région. En fait, la décroissance des effectifs à tous les ordres d'enseignement ne sera pas sans affecter la vitalité et le développement socioéconomique de plusieurs régions et elle aura aussi un effet indéniable sur la vie culturelle régionale.

C'est pourquoi, entre autres, il y a lieu de faciliter le passage de la formation professionnelle vers les études collégiales techniques, comme il y a lieu d'encourager l'arrimage des programmes techniques et universitaires au regard des compétences déjà acquises par les diplômées et diplômés.

Le déclin démographique, particulièrement sensible sur certaines parties du territoire, incite à prévoir de nouvelles approches qui préserveront l'accès à des services de qualité pour les populations qui y habitent. L'autonomie dont disposent les établissements et les commissions scolaires de même que celle dont jouissent les universités les rendent aptes à procéder à des aménagements dans l'offre de services pour les adapter aux situations diversifiées de chacune des régions. La collaboration entre les établissements de divers ordres d'enseignement sur un même territoire, l'excellence institutionnelle, le recrutement d'étudiants étrangers, la venue d'immigrants en région et le recours aux technologies de l'information et de la communication ouvrent la voie à de nouvelles formules d'offre de services. Les acteurs socioéconomiques et les décideurs régionaux doivent travailler en collaboration avec les intervenants du réseau de l'éducation à mettre en place des initiatives pour favoriser le développement des régions.

3. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Tableau synthèse [...] des prévisions (automne 2002-2011) du nombre d'élèves inscrits à l'enseignement ordinaire, à temps plein, par région et par établissement collégial public, printemps 2002.*

Orientation 4.

Contribuer au développement des régions

Enjeu

Un développement régional soutenu par des services éducatifs de qualité

Axe d'intervention 1 : L'offre de services éducatifs en région

Objectifs

Indicateurs

4.1 D'ici 2008, créer des conditions favorables au maintien des services éducatifs dans les régions qui connaissent une forte décroissance

4.1.1 Expérimenter le recours aux technologies de l'information et de la communication dans au moins treize commissions scolaires

4.1.2 Assurer un soutien particulier aux commissions scolaires et aux collèges éloignés des grands centres

4.1.3 Accorder un soutien particulier aux universités en région

4.2 D'ici 2008, favoriser le rapprochement de la formation professionnelle et de la formation technique dans toutes les régions

• Nombre d'écoles qui utilisent les technologies de l'information et de la communication comme soutien à l'apprentissage des élèves en région éloignée

• Nombre de points de service en ce qui concerne la formation à distance dans les commissions scolaires anglophones

• Nombre d'établissements qui bénéficient d'un soutien particulier visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif étudiant

• Nombre de projets-pilotes de diversification institutionnelle et de gestion régionale de l'offre de formation

• Niveau d'allocation spécifique pour les universités en région

• Identification de pôles d'excellence en enseignement et en recherche dans chacune des régions

• Nombre de régions qui ont développé des modes de gestion concertée en formation professionnelle et technique

• Nombre de réalisations visant le rapprochement de la formation professionnelle et de la formation technique dans les deux ordres d'enseignement

Axe d'intervention 2 : Le partenariat régional

<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>4.3 Dès 2005, amorcer les travaux visant à mettre en œuvre le développement de l'école communautaire, en collaboration avec nos partenaires, de manière que les établissements d'enseignement primaire et secondaire deviennent le pôle des services offerts aux jeunes et à leur famille</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'initiatives locales menant au développement de l'école communautaire
<p>4.4 Améliorer la complémentarité des services offerts aux élèves et à leur famille par le système scolaire, en partenariat avec le réseau de la santé et des services sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de mécanismes régionaux et locaux de concertation qui ont été créés• Degré de satisfaction des acteurs des deux réseaux quant à l'amélioration de la complémentarité des services offerts aux jeunes et à leur famille

Orientation 5.



Promouvoir auprès de la population la pratique d'activités physiques, de loisirs et de sports dans un cadre sain et sécuritaire

Contexte

La tendance à la sédentarité est généralisée dans les pays industrialisés. Le Québec n'y échappe pas. En 2003, sa population était l'une des plus sédentaires au Canada avec plus de 50 p. 100 de personnes qui ne faisaient pas suffisamment d'activité physique. On a aussi observé que seulement 52 p. 100 des garçons de 12 à 17 ans présentaient un niveau d'activité physique suffisant. Le degré d'activité physique des jeunes filles du même âge était encore moins élevé. À peine 35 p. 100 d'entre elles atteignaient le niveau minimal recommandé.

Ce phénomène de sédentarité est reconnu comme un problème de santé publique important. Il interpelle le gouvernement car il affecte la qualité de vie des personnes et influe sur les coûts du système de santé. C'est par la promotion d'un mode de vie physiquement actif, dans un cadre sain et sécuritaire, que le Ministère s'efforcera de lutter contre la sédentarité. Il soutiendra les différents acteurs - municipalités, établissements d'enseignement, etc. - dans la mise en place d'environnements de pratique accessibles, sains et sécuritaires. Il proposera ainsi aux fédérations québécoises et aux organismes nationaux des domaines du loisir et du sport d'inscrire leurs actions, qu'il s'agisse d'initiation à la pratique de loisirs et de sports, d'information sur les possibilités qui s'offrent à cet égard ou de promotion de la sécurité, dans une perspective axée sur des objectifs et des résultats à atteindre. Les trois plans d'action que le Ministère prévoit publier, en matière de sport et d'activité physique, de loisir ainsi que de sécurité dans les activités récréatives et sportives, permettront de préciser les stratégies et moyens d'intervention qui seront mis en œuvre.

Par ailleurs, si l'on souhaite obtenir tous les bénéfices attendus d'un mode de vie physiquement actif, les activités doivent être pratiquées de façon appropriée. Au Québec, les blessures liées à la pratique d'un loisir ou d'un sport comptent pour 25,4 p. 100 de celles qui obligent les personnes à limiter leurs activités normales ou à consulter un médecin (514 000 traumatismes par an). Elles représentent 11 p. 100 des hospitalisations et des décès. Les coûts associés aux traumatismes d'origine récréative ou sportive s'élevaient annuellement à près de 300 millions de dollars. La situation observée chez les adolescentes et les adolescents est inquiétante puisque l'on y dénombre 145,8 blessés par 1 000 participants, comparativement à 66,4 pour les 6 à 11 ans ou encore à 103,3 pour les 25 à 34 ans. Les interventions du Ministère en matière de sécurité et d'éthique seront donc particulièrement orientées vers les jeunes de 12 à 17 ans.

Outre ces défis liés à la sédentarité et à la sécurité, la place des athlètes du Québec sur les scènes sportives canadiennes et internationales demande également une attention particulière. Il importe que le nombre d'athlètes québécois y soit au moins équivalent à leur poids démographique (23,7 p. 100 en 2003). Alors que le Québec a progressivement et sensiblement amélioré sa situation, il reste encore beaucoup à faire pour offrir un environnement et un encadrement appropriés aux athlètes de talent, compte tenu des exigences très élevées et toujours croissantes du sport international. C'est pourquoi le Ministère cherchera à optimiser le soutien apporté au sport de haut niveau.

Ainsi, les projets d'implantation d'un centre d'excellence québécois et de nouveaux centres d'entraînement nationaux appuyés par la mise en place de cellules d'entraînement régionales dans des disciplines ciblées, seront pris en considération dans les réflexions gouvernementales en ce qui concerne la mise aux normes et le développement des infrastructures.

Le Ministère continuera d'offrir des programmes de soutien financier et professionnel qui s'adressent aux athlètes de haut niveau, aux entraîneurs et aux organismes unisports et multisports du milieu associatif. Plus spécifiquement, notons que le programme Équipe-Québec devrait permettre de soutenir annuellement près de 500 athlètes d'excellence engagés de façon régulière sur la scène internationale, de même qu'une centaine d'entraîneurs. De plus, les activités du mouvement « Le Québec aux Jeux », qui visent à encourager les athlètes du Québec qui prennent part aux Jeux olympiques et paralympiques, se poursuivront. Le Ministère soutiendra les fédérations sportives pour la tenue de camps d'entraînement au Québec et à l'étranger de même que la participation d'équipes du Québec à des compétitions de haut niveau. Finalement, il appuiera les activités visant l'organisation d'événements de haut niveau au Québec.

Enfin, le développement de l'activité physique, du loisir et du sport de même que l'accessibilité aux services offerts en ces matières reposent en grande partie sur les 500 000 bénévoles qui y consacrent plus de 80 millions d'heures annuellement dans leur milieu de vie. La valeur économique et sociale de cette contribution est appréciable; elle se chiffre en milliards de dollars. Les citoyennes et les citoyens qui s'engagent bénévolement dans les domaines du loisir et du sport doivent toutefois faire face à des attentes très élevées. En effet, le niveau de services souhaité par la population en ce qui concerne les associations bénévoles est souvent équivalent à celui qu'on exige de structures professionnelles ou d'entreprises privées. De plus, les organismes publics ont des exigences accrues relativement à la responsabilité financière et légale des administrateurs bénévoles de même qu'à leurs compétences. Ces exigences ne vont pas toujours de pair avec les intérêts et les motivations des citoyennes et citoyens qui s'engagent bénévolement. Lorsque la réalité du milieu ne correspond plus aux objectifs des bénévoles, il en résulte un essoufflement, une démobilité des ressources et, conséquemment, une réduction des services offerts. L'engagement bénévole dans les domaines du loisir et du sport doit donc être soutenu et valorisé.

Orientation 5.

Promouvoir auprès de la population la pratique d'activités physiques, de loisirs et de sports dans un cadre sain et sécuritaire

Enjeu

L'engagement de la population dans un mode de vie physiquement actif

Axe d'intervention 1 : La promotion de l'activité physique, du loisir et du sport

Objectifs	Indicateurs
5.1 D'ici 2007, contribuer à augmenter la participation de la population à des activités physiques, récréatives et sportives	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'une campagne gouvernementale de promotion annuelle sur les saines habitudes de vie et le plaisir d'être actif• Signature de conventions avec les fédérations québécoises et les organismes nationaux des domaines du loisir et du sport
5.2 Favoriser une pratique sécuritaire et éthique du loisir et du sport	<ul style="list-style-type: none">• Incidence des blessures chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans• Nombre de politiques en matière d'éthique adoptées par des organismes reconnus dans les domaines du loisir et du sport

<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
5.3 Contribuer à améliorer les résultats qu'obtiennent les Québécoises et les Québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales	<ul style="list-style-type: none">• Part relative du Québec au sein des délégations canadiennes lors des grands événements sportifs internationaux• Nombre d'athlètes d'excellence soutenus• Nombre d'événements de haut niveau tenus au Québec ou à venir
5.4 D'ici 2007, soutenir davantage l'engagement bénévole en matière de loisir et de sport	<ul style="list-style-type: none">• Adoption d'un plan d'intervention en matière d'action bénévole dans les domaines du loisir et du sport

Orientation 6.



Améliorer notre prestation de services
et nos relations avec nos partenaires

Contexte

Lorsqu'ils s'adressent au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les citoyennes et les citoyens s'attendent à un service de qualité. De plus, ils exigent de l'État qu'il rende des comptes. La qualité de l'information et sa disponibilité occupent une place centrale dans ce processus. Les nouvelles technologies peuvent avantageusement être mises à profit à cet égard. Ces nouvelles exigences pour une plus grande reddition de comptes des institutions publiques ne sont pas propres au Québec: elles s'observent également ailleurs dans le monde et font maintenant partie de l'exercice d'une démocratie ouverte, transparente et efficace.

Pour leur part, les acteurs des réseaux de l'éducation attendent du Ministère une information de qualité sur l'évolution du système éducatif. Ils s'attendent à y trouver une expertise sans cesse renouvelée et répondant à leurs besoins. Ils souhaitent vivement être considérés comme des partenaires à part entière dans le respect des responsabilités respectives des uns et des autres.

En particulier, le Ministère se doit de soutenir les établissements d'enseignement et les commissions scolaires dans la mise en œuvre de la nouvelle approche de gestion par résultats. Les plans de réussite à l'enseignement primaire et secondaire et à l'enseignement collégial constituent des outils que le système d'éducation s'est donnés pour centrer ses activités sur les résultats et rendre des comptes à la population.

Pour satisfaire les attentes des citoyennes et des citoyens de même que de ses partenaires, le personnel du Ministère sera appelé à relever de nouveaux défis et à développer de nouvelles expertises. Ce contexte exigera de tout le personnel un engagement soutenu et une grande motivation à donner les meilleurs services à la population.

Enjeu

Une prestation de services de qualité et des relations intensifiées avec nos partenaires

Axe d'intervention 1 : La qualité des services rendus aux citoyennes et aux citoyens

Objectifs	Indicateurs
6.1 S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé chez les citoyennes et les citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère	• Taux global de satisfaction de la population à l'égard des différents services rendus par le Ministère
6.2 D'ici 2008, implanter les choix ministériels en matière de modernisation	
6.2.1 D'ici 2006, redéfinir le processus d'évaluation des programmes ministériels et mettre en œuvre les nouvelles orientations	• Nombre d'évaluations de programme réalisées par année
6.2.2 Élaborer un plan de gestion de la main-d'œuvre qui tienne compte du développement des compétences et du transfert de la connaissance et de l'expertise	• Date d'adoption du plan de gestion de la main-d'œuvre
6.2.3 Réviser nos mécanismes d'encadrement au regard de la gestion immobilière dans la perspective d'établir de nouveaux partenariats et de réduire les coûts	• Nombre de partenariats réalisés

Orientation 6.

Axe d'intervention 2 : La qualité et la disponibilité de l'information

<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>6.3 D'ici 2008, contribuer au développement du gouvernement en ligne</p>	
<p>6.3.1 Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques du Ministère</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du calendrier de refonte des systèmes de déclaration de l'effectif et de sanction des études • Respect du calendrier de création d'un entrepôt de données ministérielles portant sur les données conservées au dossier de l'élève à tous les ordres d'enseignement • Respect du calendrier d'implantation de l'ensemble des systèmes et infrastructures informatiques de l'Aide financière aux études
<p>6.3.2 Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction des clientèles du portail ministériel
<p>6.3.3 Développer les assises du portail de l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Date de dépôt d'un plan d'action
<p>6.4 Poursuivre la publication annuelle d'indicateurs permettant d'appuyer les établissements d'enseignement dans leur exercice de reddition de comptes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'établissements scolaires qui prennent en compte les indicateurs nationaux dans leur exercice de reddition de comptes

Axe d'intervention 3 : La collaboration entre le Ministère et ses partenaires

<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>6.5 S'assurer, de façon continue, d'un niveau élevé de satisfaction chez les principaux partenaires du Ministère à l'égard de l'efficacité des mécanismes de collaboration dans la gestion du système d'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux global de satisfaction chez les principaux partenaires au regard de l'efficacité des mécanismes de collaboration mis en œuvre par le Ministère pour gérer le système d'éducation



Annexe

Plan
stratégique

Résumé

Plan stratégique 2005-2008 du ministère

Vision

En matière d'éducation, l'élève, l'étudiante ou l'étudiant est au cœur de toutes les actions du Ministère. Son personnel travaille en étroite collaboration avec ceux et celles qui partagent sa mission éducative, dans le respect de leurs responsabilités respectives. Tous les acteurs du système d'éducation sont résolument orientés vers la réussite.

Enjeu

Un système de formation flexible, répondant aux besoins particuliers des élèves et axé sur la réussite de tous et toutes

Une formation professionnelle et technique et une formation continue valorisées par la société, répondant aux besoins variés des jeunes et des adultes et adaptées aux réalités du marché du travail actuel et futur

Un système d'enseignement supérieur capable de soutenir la compétition dans le contexte nord-américain

Orientations

Renouveler l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue

Consolider l'enseignement supérieur en concertation avec nos partenaires

Axes d'intervention et objectifs

De nouvelles conditions favorisant la réussite

- 1.1** Dès 2006, augmenter de 1 h 30 min par semaine le temps d'enseignement au primaire, afin de faciliter l'enseignement de l'éducation physique, de l'anglais, langue seconde, et des arts.
- 1.2** Dès 2006, intégrer l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au 1^{er} cycle du primaire.
- 1.3** À compter de 2007, offrir de nouveaux parcours de formation au secondaire.
- 1.4** À compter de 2007, rehausser les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES).
- 1.5** Dès 2006, améliorer l'encadrement de la profession enseignante.
- 1.6** D'ici 2008, compléter le cycle de révision ministérielle des programmes d'études du secondaire.
- 1.7** D'ici 2008, soutenir la mise en œuvre du Programme de formation de l'école québécoise au secondaire.
- 1.8** D'ici 2007, réaliser le plan de mise en œuvre de la Politique d'évaluation des apprentissages.
- 1.9** D'ici 2008, soutenir la mise en œuvre des changements apportés par le Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.
- 1.10** D'ici 2008, soutenir les commissions scolaires afin d'améliorer l'accès des élèves à des ressources littéraires et documentaires variées et à des lieux de lecture structurés.

L'aide aux élèves, aux parents, aux enseignantes et aux enseignants

- 1.11** D'ici 2008, apporter soutien et conseil aux organismes scolaires pour améliorer l'encadrement et l'accompagnement des élèves de même que l'aide aux parents, aux enseignantes et aux enseignants.
 - 1.11.1** Inciter les organismes scolaires à mettre en œuvre des initiatives d'aide aux devoirs, de mentorat, de dépistage précoce et de promotion de saines habitudes de vie.
 - 1.11.2** Favoriser, dans les commissions scolaires, la mise en œuvre de l'approche *École en santé* dans leurs établissements.

Le soutien aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

- 1.12** D'ici 2008, s'assurer de la mise en œuvre d'interventions visant la réussite des élèves dans les écoles ciblées et situées en milieu défavorisé.
- 1.13** D'ici juin 2007, évaluer l'application de la Politique de l'adaptation scolaire et suivre de façon continue l'évolution des taux d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les classes ordinaires.
- 1.14** D'ici 2008, poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle et en faire le bilan.

La valorisation de la formation professionnelle et technique auprès des jeunes et de leur famille

- 2.1** D'ici 2008, porter à plus de 50 p. 100 le taux de perception favorable des jeunes et des parents à l'égard des métiers et des techniques.
- 2.2** D'ici 2008, accroître la proportion de jeunes de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle en faisant passer leur taux d'accès de 16,6 p. 100 à 20 p. 100.

La révision et l'actualisation des programmes

- 2.3** Compléter, en 2005, le cycle de révision ministérielle des programmes d'études professionnelles et techniques selon l'approche par compétences.
- 2.4** À compter de 2006, réduire les délais d'actualisation des programmes de formation professionnelle et technique à moins de douze mois.
- 2.5** D'ici 2008, analyser et revoir les programmes de formation professionnelle qui présentent de faibles taux de diplomation.

L'éducation des adultes et la formation continue

- 2.6** D'ici 2008, réaliser 90 p. 100 des mesures du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue afin de développer, au Québec, une culture d'apprentissage tout au long de la vie.

L'organisation de l'enseignement collégial

- 3.1** D'ici 2008, en collaboration avec les partenaires, accroître la capacité d'adaptation des collèges face aux défis nouveaux.
- 3.2** D'ici 2008, assurer un soutien aux collèges pour accroître le taux de diplomation et raccourcir le délai d'obtention du diplôme.

La qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement universitaire

- 3.3** D'ici 2008, développer, avec les universités, différents moyens d'action qui assurent l'accessibilité et le maintien d'une qualité concurrentielle de l'enseignement universitaire québécois.

Le soutien à la recherche

- 3.4** D'ici 2007, définir, avec les universités, le statut de l'étudiant chercheur.

L'aide financière aux études

- 3.5** Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité des étudiantes et des étudiants du Québec.

de l'Éducation, du Loisir et du Sport

En matière de loisir et de sport, les interventions du Ministère visent l'ensemble de la population. C'est par une synergie autour de la promotion et de l'accessibilité de la pratique de loisirs et de sports dans un cadre sécuritaire, ainsi que par le développement de l'excellence sportive, que le Ministère prévoit améliorer le taux d'activité de la population québécoise.

Un développement régional soutenu par des services éducatifs de qualité

L'engagement de la population dans un mode de vie physiquement actif

Une prestation de services de qualité et des relations intensifiées avec nos partenaires

Contribuer au développement des régions

Promouvoir auprès de la population la pratique d'activités physiques, de loisirs et de sports dans un cadre sain et sécuritaire

Améliorer notre prestation de services et nos relations avec nos partenaires

L'offre de services éducatifs en région

4.1 D'ici 2008, créer des conditions favorables au maintien des services éducatifs dans les régions qui connaissent une forte décroissance.

4.1.1 Expérimenter le recours aux technologies de l'information et de la communication dans au moins treize commissions scolaires.

4.1.2 Assurer un soutien particulier aux commissions scolaires et aux collèges éloignés des grands centres.

4.1.3 Accorder un soutien particulier aux universités en région.

4.2 D'ici 2008, favoriser le rapprochement de la formation professionnelle et de la formation technique dans toutes les régions.

Le partenariat régional

4.3 Dès 2005, amorcer les travaux visant à mettre en oeuvre le développement de l'école communautaire, en collaboration avec nos partenaires, de manière que les établissements d'enseignement primaire et secondaire deviennent le pôle des services offerts aux jeunes et à leur famille.

4.4 Améliorer la complémentarité des services offerts aux élèves et à leur famille par le système scolaire, en partenariat avec le réseau de la santé et des services sociaux.

La promotion de l'activité physique, du loisir et du sport

5.1 D'ici 2007, contribuer à augmenter la participation de la population à des activités physiques, récréatives et sportives.

5.2 Favoriser une pratique sécuritaire et éthique du loisir et du sport.

5.3 Contribuer à améliorer les résultats qu'obtiennent les Québécoises et les Québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales.

5.4 D'ici 2007, soutenir davantage l'engagement bénévole en matière de loisir et de sport.

La qualité des services rendus aux citoyennes et aux citoyens

6.1 S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé chez les citoyennes et les citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère.

6.2 D'ici 2008, implanter les choix ministériels en matière de modernisation.

6.2.1 D'ici 2006, redéfinir le processus d'évaluation des programmes ministériels et mettre en oeuvre les nouvelles orientations.

6.2.2 Élaborer un plan de gestion de la main-d'œuvre qui tienne compte du développement des compétences et du transfert de la connaissance et de l'expertise.

6.2.3 Réviser nos mécanismes d'encadrement au regard de la gestion immobilière dans la perspective d'établir de nouveaux partenariats et de réduire les coûts.

La qualité et la disponibilité de l'information

6.3 D'ici 2008, contribuer au développement du gouvernement en ligne.

6.3.1 Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques du Ministère.

6.3.2 Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère.

6.3.3 Développer les assises du portail de l'éducation.

6.4 Poursuivre la publication annuelle d'indicateurs permettant d'appuyer les établissements d'enseignement dans leur exercice de reddition de comptes.

La collaboration entre le Ministère et ses partenaires

6.5 S'assurer, de façon continue, d'un niveau élevé de satisfaction chez les principaux partenaires du Ministère à l'égard de l'efficacité des mécanismes de collaboration dans la gestion du système d'éducation.





Éducation,
Loisir et Sport

Québec 